

PROGRAMME FORMATION PROFESSIONNELLE

Comprendre et anticiper l'IA Act pour sécuriser vos projets IA

CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA FORMATION

L'essor fulgurant de l'intelligence artificielle transforme l'ensemble des secteurs d'activité. Face aux risques associés (discrimination, sécurité, protection des données...), l'Union Européenne a instauré un cadre réglementaire ambitieux : l'IA Act.

Cette formation a été conçue pour donner aux professionnels les moyens de se conformer à cette nouvelle réglementation, mais aussi de structurer une gouvernance interne de l'usage de l'IA, articulée avec le RGPD et les autres grands textes européens.

Dans un contexte où les risques juridiques, éthiques et réputationnels sont croissants, cette journée vous permettra d'acquérir des outils concrets pour anticiper, sécuriser et encadrer vos projets IA.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

À l'issue de la formation et en situation professionnelle, les participants seront capables de :

- Identifier les obligations juridiques selon leur rôle dans un projet IA.
- Évaluer le niveau de risque d'un système d'IA selon le cadre de l'IA Act.
- Élaborer un plan de conformité IA (audit, gouvernance interne, encadrement contractuel).
- Articuler l'IA Act avec d'autres réglementations : RGPD, DSA, Data Act.
- Sensibiliser les parties prenantes aux enjeux éthiques, réglementaires et opérationnels liés à l'IA.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Pendant la formation, les participants développent des capacités à :

- Expliquer les définitions techniques et juridiques de l'IA et des systèmes IA.
- Comprendre les catégories de risque et les obligations de conformité associées.
- Identifier les acteurs et leurs responsabilités.
- Articuler l'IA Act avec d'autres textes réglementaires européens.
- Construire une gouvernance interne de l'usage de l'IA (charte, guide interne, sensibilisation).
- Intégrer des clauses contractuelles spécifiques à l'IA dans les documents juridiques.

FORMATIA

89 rue du Gué

51460 COURTISOLS

SIRET : 91261753700010

Portage Qualiopi via **Formagora**
Certificat QUALIOPi N° **24FOR00305.1**

Contact : **Vincent DROUOT**

Tél. : **06 14 27 25 86**

E-mail : vincent@formatia.fr

N° NDA **52 49 03673 49** enregistré auprès du
Préfet de la région Pays de Loire.

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse aux directions juridiques, DPO, responsables conformité, chefs de projets IA, responsables innovation, acheteurs, DSI, responsables produit/IT/data, et à toute personne amenée à piloter ou encadrer des projets d'intelligence artificielle.

PRÉREQUIS

- Bonne maîtrise de l'environnement numérique et des projets technologiques.
- Connaissance de base des réglementations numériques (RGPD notamment) recommandée.

ACCESSIBILITÉ

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Notre responsable formation étudiera les adaptations possibles pouvant être mises en place pour suivre la formation.

DÉLAI D'ACCÈS

Accès soumis à l'acceptation des financeurs et au traitement administratif : de 15 jours à 2 mois.

MESURES SANITAIRES

Respect des mesures en vigueur en cas d'endémie, d'épidémie ou de pandémie. Adaptation en distanciel possible si nécessaire.

ÉVALUATIONS

Modalités d'évaluation :

- Quiz de validation des acquis en fin de journée.
- Exercices pratiques sur l'analyse de cas et l'élaboration de plans de conformité.

Modalités d'évaluation de la formation :

- Évaluation de satisfaction "à chaud" réalisée auprès des participants.

Modalités de suivi :

- Liste d'émargement signée.
- Remise d'un certificat de réalisation.

VALIDATION / CERTIFICATION

- Attestation de fin de formation remise aux participants.
- Formation non inscrite au RNCP ni au RS.

FORMATIA

89 rue du Gué

51460 COURTISOLS

SIRET : 91261753700010

Portage Qualiopi via **Formagora**

Certificat QUALIOPi N° **24FOR00305.1**

Contact : **Vincent DROUOT**

Tél. : **06 14 27 25 86**

E-mail : vincent@formatia.fr

N° NDA **52 49 03673 49** enregistré auprès du
Préfet de la région Pays de Loire.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes :

- Apports théoriques illustrés de cas pratiques.
- Exercices d'analyse collective.
- Quiz et études de cas.
- Approche interactive et participative, avec focus métiers et secteurs d'activité.

Équipements nécessaires :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur, paperboard ou tableau blanc.
- Ordinateurs avec connexion internet pour les participants.
- Support de formation projeté et remis aux participants.

FORMATEUR

Formation construite et animée par un expert Formagora en conformité numérique, droit de l'IA et gouvernance des données.

Plus de 10 ans d'expérience dans l'accompagnement des entreprises en transformation numérique et conformité réglementaire.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

MATIN

INTRODUCTION

- Présentation du formateur
- Rappel des objectifs de la formation
- Recueil des attentes des participants

COMPRENDRE LE CONTEXTE DE L'IA ACT

- Définition réglementaire vs technique de l'IA
- Spécificités et risques des IA génératives
- Histoire, géopolitique de l'IA et enjeux de régulation européenne

FORMATIA

89 rue du Gué

51460 COURTISOLS

SIRET : 91261753700010

Portage Qualiopi via **Formagora**
Certificat QUALIOPi N° **24FOR00305.1**

Contact : **Vincent DROUOT**

Tél. : **06 14 27 25 86**

E-mail : vincent@formatia.fr

N° NDA **52 49 03673 49** enregistré auprès du
Préfet de la région Pays de Loire.

QUIZ INTERACTIF

- Vérification des connaissances de base

STRUCTURE DU RÈGLEMENT IA ACT

- Objectifs de l'IA Act
- Les 4 niveaux de risque et les obligations associées
- Focus sur les IA interdites (Article 5)
- Encadrement spécifique des grands modèles (LLM)
- Technologies vs cas d'usage : comprendre la distinction
- Calendrier de mise en œuvre

CAS PRATIQUE

- Cartographie des risques IA dans une entreprise (travail en groupe)

RESPONSABILITÉS ET ACTEURS CONCERNÉS

- Fournisseur, déployeur, utilisateur, distributeur : qui fait quoi ?
- Autorités de contrôle et régulateurs compétents

CAS PRATIQUE

- Reconstituer la chaîne IA et déterminer les responsabilités

DÉBRIEF DE LA MATINÉE

APRÈS-MIDI

INTERACTIONS AVEC LES AUTRES RÈGLEMENTS

- RGPD : traitement de données, DPIA, décisions automatisées
- DSA, DMA, Data Act, DGA : articulations concrètes

CAS PRATIQUE

- Analyse d'un cas de non-conformité RGPD par un système IA

FORMATIA

89 rue du Gué

51460 COURTISOLS

SIRET : 91261753700010

Portage Qualiopi via **Formagora**

Certificat QUALIOPi N° **24FOR00305.1**

Contact : **Vincent DROUOT**

Tél. : **06 14 27 25 86**

E-mail : vincent@formatia.fr

N° NDA **52 49 03673 49** enregistré auprès du
Préfet de la région Pays de Loire.

SENSIBILISATION ET GOUVERNANCE INTERNE DE L'IA

- Sensibilisation des équipes : pourquoi et comment ?
- Rédaction d'une charte IA ou d'un guide interne
- Prévention des biais et dérives

CAS PRATIQUE

- Rédaction collective d'une charte IA

CONTRATS, RESPONSABILITÉS ET PLAN DE CONFORMITÉ

- Rédaction de clauses contractuelles adaptées à l'IA (CGU, contrats SaaS, etc.)
- Gouvernance interne : rôle du DPO, Chief AI Officer, équipes IT/DATA/Produits
- Construction d'un plan de conformité IA en entreprise
- Sanctions et risques encourus

CAS PRATIQUE

- Structuration d'un plan de conformité IA

CONCLUSION ET BILAN DE LA FORMATION

- Synthèse
- Questions/réponses finales
- Perspectives et prochaines étapes

FORMATIA

89 rue du Gué

51460 COURTISOLS

SIRET : 91261753700010

Portage Qualiopi via **Formagora**

Certificat QUALIOPi N° **24FOR00305.1**

Contact : **Vincent DROUOT**

Tél. : **06 14 27 25 86**

E-mail : vincent@formatia.fr

N° NDA **52 49 03673 49** enregistré auprès du
Préfet de la région Pays de Loire.